

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le lundi **6 mai 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à ajouter un deuxième étage dans une portion du bâtiment existant ce qui engendre une augmentation de la superficie des planchers excédent un coefficient d'occupation du sol de 0.70 (70%) de la superficie totale du terrain alors que le règlement de zonage de la zone A4-16 ne permet pas de dépasser un coefficient d'occupation du sol de plus de 0.60 (60%).

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 389 du cadastre officiel du Québec et est situé au 5, rue Industrielle à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété Meubles JC Perreault Inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 18^{ième} jour du mois d'avril 2019.

Nicole Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim